L'effectivité des droits processuels dans la justice amiable (Document en Français)

x) document(s)

document(s) :
s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/2de8e9a2-834b-40d3-96a4-fd3261dad689

ns générales

RDAILLON MILENA
émoire : GIRAUD PAUL
iversité Panthéon-Assas - Master Justice et droit du procès (finalité recherche)
on : 04-05-2023

l'heure d'une politique de développement accru des modes amiables de résolution des différends, l'adage « un mauvais
aut mieux qu'un bon procès » mérite d'être dépassé par une réflexion sur la capacité de ces processus à présenter des vertus
celles de la justice traditionnelle. En droit processuel, le triptyque du procès équitable garantit l'accès au juge, le règlement du litige
juge ainsi que l'exécution de la décision de justice. La doctrine processualiste s'est déjà attachée à penser une justice amiable
la même logique. Si l'accès aux MARD est largement ouvert aux justiciables et si des garanties viennent assurer le déroulement
» justice négociée, la question se pose de l'aboutissement de tels procédés en la forme d'accords de résolution amiable. Ce mémoir
udier le complexe équilibre à assurer entre efficacité des MARD et effectivité des droits des justiciables les empruntant. La recherch
orique, sur les traces d'une reconnaissance d'un droit à l'exécution des accords de MARD par la jurisprudence européenne. Elle ne
is pas d'aborder les conséquences pratiques de la Loi pour la confiance dans l'institution judiciaire et de son décret d'application su
ser) du juge homologateur et la nouvelle mission (de taille) confiée au greffier, d'apposition de la formule exécutoire à certaines
iables.
s : Justice amiable, Droits processuels, Procédure civile, office du juge, Droit à l'exécution, Force exécutoire, Médiation, Modes
glement des différends

ns techniques

tion
ment PDF

ns complémentaires

gine :
iv-pantheon-assas-ori-17361
urce : Ressource documentaire